University of Southern Maine
USM Digital Commons

5-12-1887

Le Messager, V8 N7, (05/12/1887)

Le Messager

Follow this and additional works at: https://digitalcommons.usm.maine.edu/fac-le-messager-microfilm

Recommended Citation

Le Messager Collection, Franco-American Collection, University of Southern Maine Libraries.

This Microfilm is brought to you for free and open access by the Le Messager at USM Digital Commons. It has been accepted for inclusion in Le Messager Microfilm by an authorized administrator of USM Digital Commons. For more information, please contact jessica.c.hovey@maine.edu.

LE MESSAGER

RELIGION ET NATIONALITÉ.

PRIX DU NUMERO:
3 centins
En vente au dépot du "Messager"
Rue Chestnut

ABONNEMENT:
Un an: $1.50;—Six mois: $0.75
Trois mois: $0.40
Invariablement d'avance

N. B.—On ne prend pas d'abonnement pour moins de trois mois. La date qui suit le nom de l'abonné est celle de l'échéance de l'abonnement. L'administration ne se tient pas responsable des envois d'argent autrement que par lettres enregistrées, chèques ou mandat-poste

JOURNAL HEBDOMADAIRE
PARAISSANT LE JEUDI

MARTEL & TARDIVEL . . . . . . Rédacteurs-Propriétaires
EMILE H. TARDIVEL, DIRECTEUR

BUREAUX et ATELIERS: Waldron's Block, 32 rue Main
A quelques pas seulement du pont d'Auburn.

Toutes lettres, correspondances, etc., concernant la Rédaction et l'Administration doivent être adressées comme suit:
Le MESSAGER, Lewiston, Maine.

Vol. VIII — LEWISTON, ME Jeudi 12 Mai 1887 — No 7

Entered as second class mail matter at the Lewiston Post Office.

HISTOIRE MONUMENTALE

History of the Catholic Church Within the Limits of the United States, from the First Attempted Colonization to the Present Time, with portraits, views, maps and fac-similes. By John Gilmary Shea. Vol. I.—The Catholic Church in Colonial Days. The Thirteen Colonies—the Ottawa and Illinois Country—Louisiana—Florida—Texas—New Mexico and Arizona. 1521-1763. 8vo, Illustrated, 663 pages. New York, John G. Shea: 1886.

Histoire de l'Eglise Catholique dans les limites des Etats-Unis, depuis les premiers essais de colonisation, jusqu'à nos jours, avec des photographies, vues, cartes et fac-similé; par John Gilmary Shea; Vol. I.—L'Eglise Catholique sous le régime colonial, les treize colonies—Les contrées de l'Ottawa et de l'Illinois—La Louisiane—La Floride—Le Texas—Le Nouveau-Mexique et l'Arizona, 1521-1763. 8 vo, illustré, de 663 pages. New-York, John G. Shea, 1886.

L'auteur de cet ouvrage a élevé à sa religion et à son pays un monument qui durera plus longtemps que beaucoup de ces statues de héros, en bronze, qui ornent aujourd'hui les parcs de la capitale nationale, et qui, comme la demeure creusée par le fossoyeur, existera jusqu'au dernier jour.

L'homme qui, par son érudition, son énergie et sa foi, illustra le génie de son temps et de son pays par une œuvre comme "l'Eglise sous le régime colonial," s'est préparé pour lui-même une place parmi les véritables bienfaiteurs de l'humanité.

I

John Gilmary Shea, L. L. D., naquit dans la cité de New-York, le 22 juillet 1824, et se trouve, par conséquent, âgé de soixante-deux ans. Son père était natif d'Irlande, et sa mère descendait d'une ancienne famille catholique du Maryland. Il fit ses études au "Grammar School" du Collège Columbia, sous le célèbre Dr Charles Anthon, et embrassa la carrière du droit.

Après un certain temps, il entra au Noviciat de la compagnie de Jésus, désirant se dévouer comme missionnaire dans le pays où les Pères Jogues et Marquette perdirent la vie pour le Maître. Le manque de santé l'obligea de rentrer dans le monde, après dix ou huit années d'études dans les maisons des Jésuites à New-York et au Canada. Non comme l'impérieux Robert Cavalier de la Salle, le fondateur de Lachine, mais bien comme le généreux Louis Jolliet, qui découvrit le Mississipi, il apporta avec lui dans le monde un tendre amour pour la Compagnie de Jésus, qu'il a servie peut-être mieux comme laïque, que s'il avait été l'un de ses membres. Pour subvenir aux besoins de l'existence, le Dr Shea eut recours à sa plume. Comme il possédait à fond les langues française, italienne et espagnole avec les langues anciennes, son goût littéraire le conduisit naturellement à l'étude de l'histoire primitive de son pays, dont les sources se trouvent principalement dans les anciens documents latins, alors ensevelis dans les archives de l'Europe Continentale. Le Dr Shea a exploré ces trésors de la vérité historique avec la plus grande assiduité, et dans des journaux, des revues, des traités, des pamphlets et des livres, il a jeté les bases de la littérature historique catholique aux Etats-Unis. Les préfaces des ouvrages de Bancroft, Parkman, les Sociétés Historiques de New-York et du Wisconsin, le club Bradford, la Société Prince, et beaucoup d'autres, témoignent de ses nombreuses recherches historiques. On ne peut trouver aucune histoire catholique, soit dans les différents Etats, diocèses ou paroisses qui ne contiennent des notes et des références tirées des ouvrages qu'il a publiées. Il n'y a pas seulement que les auteurs américains qui soient endettés envers le Dr Shea pour ses travaux généreux, mais tout historien étranger des progrès de l'Eglise en Amérique, reçoit ses faits comme la base de ses productions. Le Mexique et le Canada le réclament comme l'un de leurs historiens, sous le titre de "Grand historien américain," le Mexique et le Canada aussi, se réclamant de sa qualité d'*Américains*. Le nombre des écrits historiques du Dr Shea est incalculable. A une question qu'on lui posait, il y a quelque temps, pour connaître le nombre et les titres de ses publications, il répondit qu'il lui serait très difficile, vraiment, de faire connaître ce qu'il avait publié. L'auteur de cette biographie possède, dans sa collection de livres, près de 100 titres d'histoires, biographies, lectures, critiques, relations, etc, publiées sous le nom du Dr Shea, comme auteur, traducteur ou éditeur.

Parmi ces ouvrages, les plus dignes de remarque sont les suivants:

"Discovery and Exploration of the Mississipi Valley, 1853; History of the Catholic Missions among the Indian Tribes of the United States, 1855; Relations diverses sur la bataille de Malongueule, 1860; History and general description of New France, by Rev F. X. de Charlevoix, S. J., 6 vols., 1866-72; Address delivered before the Missouri Historical Society, July 19, 1873, the Anniversary of the Discovery of the Mississipi by Marquette and Jolliet, 1673; The Bursting of Pierre Margry's La Salle Bubble, 1879; A Description of Louisiana, by Fr Louis Hennepin, 1880; First Establishment of the Faith in New France, by Father Christian LeClercq, 2 vols., 1881; Relacion del descubrimiento del Pais y ciudad de Quivira, [illegible] por Diego Dionisio de Peñalosa, 1882.

La bibliothèque privée du Dr Shea fait l'admiration de tous ceux qui ont eu le privilège de la visiter. Là sont rassemblés d'anciens ouvrages historiques latins, anglais, français, espagnols, portugais, italiens, danois, allemands et indiens qui valent plus que leur double pesant d'or; des histoires modernes, biographies, pamphlets, revues, bulletins et circulaires des missionnaires; des manuscrits (originaux ou copiés) des archives d'Etat, des missions anciennes, des maisons religieuses et des bibliothèques épiscopales des Etats-Unis, du Canada, d'Angleterre, de Hollande, d'Espagne, de France et d'Italie; des portraits, vues et plans; des modèles à l'huile, à la cire ou de métal, tous ayant rapport à l'histoire ecclésiastique de l'Amérique du Nord, ou servant à l'illustrer; tout cela remplit de nombreux rayons, tiroirs et portefeuilles. En examinant tous ces trésors, on se demande si réellement on se trouve dans la maison privée d'un gentilhomme, et non dans un couvent de Bénédictins. Mais l'on peut conclure que cette dernière supposition est vraie, par l'exquise délicatesse des distributions, l'air général de bien-être qui s'y fait voir partout et qui montre que la main d'une épouse dévouée et la sollicitude d'enfants aimants ont fait de ce sanctuaire une véritable maison chrétienne.

II

On peut posséder tous les documents qui sont les sources d'une histoire, et cependant manquer de l'habitude de s'en servir. Ceci n'est pas le cas pour le Dr Shea. Il ne possède pas seulement la matière nécessaire à une histoire complète de l'Eglise aux Etats-Unis, mais encore toutes les qualifications pour l'heureuse préparation d'un ouvrage si important. Il est évident, par le patronage généreux qu'ils donnent au grand ouvrage dont le titre se trouve en tête de cet article, que la hiérarchie de l'Eglise américaine et les membres instruits de la société reconnaissent cela. L'auteur n'a pas manqué de remplir cette attente raisonnable et même de surpasser celle, beaucoup plus grande, de ses admirateurs les plus enthousiastes, car "l'Eglise catholique aux jours des colonies" est sans aucun doute un grand et monumental ouvrage qui n'est pas seulement un honneur pour son savant auteur, mais encore une gloire pour son Eglise et son pays.

Quant à la forme, le volume que nous avons devant nous approche de la perfection—le papier en est d'une qualité supérieure, les marges sont larges et l'impression d'une grande netteté; les gravures sur acier et sur bois sont d'une qualité artistique supérieure, les notes sont nombreuses et il y a un index alphabétique.

Dans sa substance et le style de la composition, c'est une merveille de recherches historiques et d'un fini de rhéteur. Abondance de faits pour sa base, logique serrée dans les développements de l'argumentation, éloquence découlant de la grandeur du sujet, tels sont les caractères de l'ouvrage.

III

Ce volume est dédié à soixante-douze personnes nommées, comprenant des cardinaux, des archevêques, des évêques, des monsignors, des supérieurs de congrégations, des séminaristes, des laïques et des imprimeurs qui sont ses patrons spéciaux.

La préface relate des faits intéressants qui se rapportent aux projets antérieurs d'histoires de l'Eglise en Amérique et aux Etats-Unis qui cependant, n'ont jamais été mis à exécution. Au nombre de ces projets, se trouvait celui du regretté Révd Charles J. White, D. D., ancien pasteur de l'Eglise St Mathieu de cette ville. Des remerciements aux personnes qui lui ont fourni des documents et des illustrations, complètent cette partie du volume.

Une courte introduction prépare l'esprit au récit de l'action bienfaisante de l'Eglise sur l'existence de la République; le lecteur est impressionné du fait que l'auteur n'est pas seulement maître de son sujet, mais que son style s'élève à la dignité de la véritable histoire. Cicéron appelle l'histoire le témoin des âges, *testis temporum*; la lumière de la vérité, *lux veritatis*; la vie de la mémoire, *vita memoriae*; l'instructeur de la vie, *magister vitae*. Chaque chapitre du volume que nous avons devant nous témoigne que l'auteur apprécie le vrai caractère et le véritable objet de l'histoire.

Le corps de l'ouvrage se compose de six livres ou divisions, chacun d'eux comprenant de deux à cinq chapitres. Le livre 1er traite de l'Eglise dans les colonies anglaises, depuis le règne d'Elizabeth jusqu'à l'an 1690 et les chapitres ont pour titres:

(1) Early Projects of Settlement; (2) Catholicity Planted in Maryland, 1634-46; (3) The Maryland Mission Restored, 1648-1688; (4) The Jesuits and Franciscans in Maryland, 1688-1690.

Le 2e livre traite de l'Eglise dans les colonies espagnoles, depuis la découverte de la Floride par Ponce de Léon, jusqu'à 1690, et les titres des chapitres sont:

(1) The Church in Florida, 1513-1561; and (2) The Church in New Mexico, 1580-1680.

Le 3e livre traite de l'Eglise dans les colonies françaises depuis la fondation de l'Acadie, jusqu'à 1690, et a pour chapitres:

(1) First Work of the Church in Maine, Michigan and New York, 1611-1652; (2) The Archbishops of Rouen — Onondaga Mission Founded; (3) The Ottawa Mission, 1660-1673; (4) The Church among the Iroquois, 1659-1680; (5) The Church from the Penobscot to the Mississipi, 1680-1690.

Dans ces trois livres et ces onze chapitres, l'histoire de l'Eglise dans les colonies anglaises, espagnoles et françaises est conduite jusqu'à la fin de la première époque, 1690. Les trois autres chapitres amènent l'histoire de ces mêmes colonies jusqu'à la fin de la seconde époque, 1763.

Voici les titres des chapitres de ces livres:

Livre IV: (1) Catholicity in Maryland, 1690-1708; (2) Catholicity in Pennsylvania and Maryland, 1708-1741; (3) The Church in the Colonies, 1743-1756; (4) The Acadian Catholics in the Colonies, 1755-1763; (5) Catholicity in the British Colonies, 1755-1763. Livre V: (1) The Church in Florida, 1690-1763; (2) The Church in Texas, 1690-1763; (3) The Church in New Mexico, 1493-1763; (4) The Church in Arizona, 1690-1763. Livre VI: (1) The Church in the Mississipi Valley, 1690-1763; (2) The Church in Maine, 1690-1763; (3) The French Clergy in New York, 1690-1763; (4) The Church in Michigan, Indiana, Wisconsin and Minnesota, 1690-1763.

IV

Cet exposé de sujets ne donne qu'une faible idée de l'excellence générale de cet ouvrage. Pour l'apprécier comme il le mérite et pour connaître tout ce qu'il contient, il faut lire tout cet ouvrage de 663 pages.

Un grand nombre de faits inconnus, ou imparfaitement connus, ont été mis au jour dans ce volume. Parmi ces faits, on doit mentionner le projet de l'établissement catholique de Norumbega, maintenant Nouvelle-Angleterre, par Sir George Peckham et Sir Thomas Gerard, durant le règne de la reine Elizabeth, et la déportation des habitants de l'Acadie, maintenant la Nouvelle-Ecosse, aux colonies anglo-américaines, immédiatement avant la fin de la domination française dans l'Amérique du Nord. Longfellow s'est immortalisé en chantant les malheurs des Acadiens. Le Dr Shea s'est aussi immortalisé en établissant le fait historique que le peuple d'Evangéline fut un peuple de martyrs.

L'ouvrage est fourni, à profusion, d'illustrations telles que des portraits de prélats, de prêtres, plans des premiers établissements, représentations de vieilles reliques et fac-simile d'inscriptions et signatures. Parmi les photographies se trouvent celles de plusieurs fondateurs de missions, d'évêques et de vicaires apostoliques espagnols, français et anglais, qui, aux jours des colonies, ont exercé une juridiction spirituelle sur le territoire maintenant compris entre les limites des Etats-Unis. Les plus remarquables de ces portraits sont peut-être ceux du vénérable Antoine Margil, O. S. F., fondateur des missions du Texas, dont la cause de canonisation est maintenant terminée à Rome, et de Monseigneur de Pontbriand, évêque de Québec, qui exerça les fonctions épiscopales à Ogdensburgh, N. Y., et au Détroit, Mich., alors que ces contrées appartenaient au Canada, et longtemps avant l'établissement de la hiérarchie américaine.

V

Le second volume de la série, ayant pour titre "Archbishop Carroll and the establishment of the Hierarchy", paraîtra dans l'espace d'un an, et sera suivi de trois volumes additionnels, ayant pour titres respectifs "The Church in the Atlantic States", "The Church in the Valley of the Mississipi" et "The Church on the Pacific Coast." Chaque volume sera complet et indépendant des autres, et, cependant, la série entière formera une histoire complète et suivie de l'Eglise catholique dans les limites des Etats-Unis, depuis le premier essai de colonisation, jusqu'à nos jours.

Le premier volume que nous avons devant nous est, nous le répétons, un document historique vraiment grand et monumental.

"Considérez, maintenant, combien grand doit être le tout, quand si grande se trouve la partie." (*Le Dante*)

EDMOND MALLET.

Washington, D. C.
21 février, 1887.

LA QUESTION des PÊCHERIES

Comment l'Hon. Bayard propose de régler la difficulté

Voici quelles propositions a faites l'Hon. L. Q. C. Bayard, Secrétaire de l'Intérieur, au nom des Etats-Unis, pour régler les difficultés actuellement pendantes entre son gouvernement et celui de la Grande Bretagne, au sujet de la question des pêcheries.

Il propose

1o La nomination d'une commission composée de représentants des deux nations. Cette commission déterminera l'endroit où s'arrête la juridiction exclusive du Canada. Elle établira des règlements pour garantir aux pêcheurs américains l'entrée des baies et des ports canadiens pour les fins définies par le traité de 1818;

2o Pendant cet accord temporaire, aucun bâtiment américain ne sera saisi dans les eaux canadiennes, à moins qu'il ne soit trouvé faisant la pêche dans la limite de trois milles;

3o Les bateaux-pêcheurs américains jouiront de tous les privilèges accordés au commerce dans les ports du Canada;

4o Le gouvernement du Canada libérera tous les bâtiments américains maintenant sous saisie, et une commission sera nommée pour déterminer quels dommages ces saisies ont fait éprouver aux pêcheurs américains.

En réponse à ces propositions, le gouvernement canadien a déclaré qu'il était prêt à revenir au traité de Washington, sans parler pour le moment des indemnités dues aux pêcheurs américains.

Le gouvernement est, sans doute, désireux de conserver les bonnes relations qui ont existé avec la République voisine, dit le *Journal de Québec*, mais il doit aussi être soucieux de conserver ses droits. Si les Etats-Unis ne veulent pas accepter nos offres, ajoute le confrère, nous croyons que nous devrions nous en tenir à la stricte interprétation du traité de 1818.

Il est une chose certaine, c'est que les autorités de Washington ne recueillent pas d'une semelle, tant qu'elles se sentiront aussi fortes qu'aujourd'hui de leurs privilèges et de leurs droits.

LA QUESTION de la TENURE des TERRES dans le comté d'Aroostook

Un document important qui semble devoir régler la difficulté

Dans notre numéro du 17 février dernier, nous avons essayé de faire voir dans quelle position embarrassante se trouvent placés en ce moment certains colons acadiens du comté d'Aroostook vis-à-vis de soi-disant propriétaires dont ils ont reçu, à maintes reprises déjà, la sommation d'avoir à déguerpir sous le plus court délai, s'ils s'obstinent à ne pas vouloir payer l'indemnité qu'on leur réclame comme *squatters*, c'est-à-dire comme possesseurs sans titre. Nous terminions l'exposé de ces complications agraires, grosses de conséquences, en invoquant le traité d'Ashburton en faveur de nos frères d'Aroostook qu'il nous a toujours paru devoir protéger, d'une manière ou d'une autre, contre tout danger d'éviction.

C'est en s'appuyant sur la lettre de ce document important—qu'on avait oublié sans doute—que la Législature du Maine a passé, à sa dernière session et grâce à l'initiative de M. le Major Dickey, une résolution qui aura certainement l'effet de maintenir le statu quo dans cette question des terres, au grand dépit des landlords américains dont les prétentions paraissent annihilées par le traité de 1842, et même par le droit en force dans l'Etat à l'époque de l'occupation par les Acadiens des terrains en litige.

Nous sommes heureux de mettre aujourd'hui sous les yeux de nos lecteurs le texte de la résolution présentée par le vaillant député de Fort Kent. Elle confirme en tous points l'opinion émise ici, il y a un mois, par un de nos correspondants du Nord, savoir: que le fait que l'Etat a vendu ses terres sans réserve n'empêche pas que le traité d'Ashburton ne s'impose au sol.

En voici la traduction:

Attendu que, originairement, le droit de propriété concernant les townships compris dans cette section du pays connue sous le nom de "Territoire du Madawaska," résidait dans l'Etat, et que, en vertu d'une loi de l'Etat alors en force, les colons (squatters) établis sur ledit territoire pouvaient obtenir une concession limitée de terrain en par eux payant en travail sur les routes;

Attendu que la population dudit territoire s'est accrue rapidement et s'est établie sur les lots échelonnés le long de la rivière et compris dans le traité d'Ashburton, ne laissant que des terres incultes à leurs enfants ou petits enfants qui voudraient s'en emparer;

Attendu que les jeunes gens de ce temps-là se dirigèrent vers lesdites terres incultes, les défrichèrent et s'y établirent d'une manière permanente, sans demander aucun titre à l'Etat;

Attendu que l'Etat a cédé, vendu et transporté lesdites terres incultes sans réserver les lots ainsi pris par lesdits colons dont plusieurs y sont établis depuis quarante ans, mais se trouvent aujourd'hui sans titre et à la merci des propriétaires d'iceux;

Attendu que lesdits colons ont été et sont en ce moment troublés, par des poursuites ou autrement, par lesdits propriétaires, et que plusieurs sont dans l'impossibilité de faire des arrangements avec lesdits propriétaires et sont, par conséquent, susceptibles d'être évincés;

Attendu que ces pionniers ont droit, sous ces circonstances, à la considération de l'Etat;

RÉSOLU

Que le Gouverneur et son Conseil sont autorisés par les présentes à nommer un ou des commissaires avec mission de s'enquérir de la condition de tels colons, de la nature de leurs droits aux terrains en litige, des différends survenus entre eux et les propriétaires, et de déterminer, s'il est possible, comment lesdites difficultés devraient être réglées et de quelle manière lesdits colons pourraient acquérir tels arrangements; que ladite commission devra soumettre son rapport avec ses suggestions au Gouverneur et son Conseil à temps pour que la prochaine législature en prenne connaissance; et que la somme de sept cent cinquante piastres est octroyée par les présentes aux fins de subvenir aux dépenses et aux frais de services de ladite Commission, ladite somme devant être payée par le Trésorier de l'Etat sur mandat [illegible] du Gouverneur et de son Conseil.

Il y a donc lieu d'espérer que les droits de nos frères d'Aroostook seront enfin reconnus. Si l'Etat a péché en vendant ses terres sans réserve, on voit qu'il entend réparer sa faute.

Nous tiendrons les intéressés au courant des travaux de la commission agraire dans laquelle, nous en avons la confiance, on se fera un devoir de faire entrer un citoyen de langue française. Et ici nous suggérons au Gouverneur la nomination de M. P. C. Keegan dont l'expérience en ces matières et le souci des intérêts de l'Etat en général, sont d'excellentes garanties qu'il rencontrerait l'approbation de tous dans l'accomplissement de ses devoirs officiels.

UNE EXPÉRIENCE ENTRE MILLE

La femme d'un médecin bien connu nous écrivait la semaine dernière: J'étais malade, souffrante depuis longtemps. J'avais occasionné tant de dépenses et tant de troubles sans en avoir de soulagement que j'en étais complètement découragée. Mon mari lui-même quoique médecin, ne savait que faire. Dans cet état d'esprit, je reçus la visite d'une amie qui me conseilla de faire usage du Régulateur de la femme du Dr. Larivière. J'en achetai trois bouteilles et je les pris sans en parler à ma famille. Je commençai bientôt à me trouver mieux et ma guérison allait si vite, que mon mari en fut tout étonné. Quand je lui eus dit ce qui me causait tant de bien, il s'écria: "Hourrah pour le Régulateur de la femme du Dr Larivière!"

DÉMISSION DE Mgr BORGESS

La nouvelle de la démission de Mgr Borgess, évêque de Détroit, a surpris bon nombre des commentateurs dont nous nous garderions bien de nous faire l'écho. Si Sa Grandeur a jugé à propos de remettre en d'autres mains la houlette pastorale du diocèse du Michigan, nous ne croyons pas qu'Elle y ait été *forcée* par Rome; au contraire, il paraît bien établi que la démission de ce vénérable prélat lui a été dictée par des motifs purement et exclusivement personnels.

Nous souscrivons de tout cœur aux remarques suivantes de notre confrère de la *Minerve* qui voit, lui aussi, la nécessité pour nos centres canadiens d'être desservis par un clergé national, si l'on veut qu'ils se rendent tout à fait dignes de la religion et de la nationalité.

Les difficultés religieuses qui ont marqué l'administration du diocèse du Détroit depuis quelques années ont fini par amener la démission du vénéré prélat de ce diocèse, Mgr Borgess. Comme on le sait, nos compatriotes du Détroit, qui sont nombreux, ont eu quelque chose à faire avec ces difficultés. On a eu là une sorte de répétition des malheurs de Fall River.

Un de nos confrères publiait, hier, à ce sujet quelques remarques qui pourraient paraître tant soit peu risquées. Il est bien vrai qu'un ancien évêque du Détroit, dans des circonstances critiques, fut incarcéré au Château Saint-Ange, au commencement du pontificat de Pie IX, et ne sortit de cette prison qu'à la faveur des Garibaldiens, en 1848; mais il n'y a pas lieu, croyons-nous, de faire de ces rapprochements actuellement.

Nous n'avons qu'une chose à voir en ceci, nous, catholiques, c'est que Mgr Borgess a offert sa démission au Souverain Pontife et que cette démission a été acceptée. Les raisons de l'offre et de l'acceptation ne nous regardent pas. Mgr Borgess est âgé. Il gouverne depuis longtemps ce diocèse et c'est peut-être la seule explication de l'affaire, quoi qu'on en dise, sans en rien savoir au juste.

Les interprétations diverses auxquelles l'événement donne lieu, nous confirment, tout de même, dans l'opinion qu'il importe d'avoir des prêtres canadiens pour desservir les paroisses canadiennes des Etats-Unis. C'est là un problème dont les autorités religieuses, ici comme à Rome, s'occupent, et dont la solution nous intéresse au double point de vue de la religion et de la nationalité.

LE PROCÈS LANGELIER-MAGUIRE

Le défendeur condamné à $200.00 d'amende et à 6 mois de prison

Le 17 février dernier, pendant l'élection qui avait lieu pour l'une des divisions électorales de la cité de Québec, élection à laquelle Son Honneur le maire Frs Langelier était candidat, le *Daily Mercury* de cette ville publia un article dans lequel celui-ci était accusé d'avoir accepté $4,300, pour donner un certain contrat relativement à l'aqueduc. M. Langelier poursuivit pour libelle le propriétaire de la feuille en question. Ce procès vient d'avoir lieu aux assises criminelles de Québec et le défendeur Maguire a été condamné par la cour à $200.00 d'amende avec six mois d'emprisonnement par-dessus le marché. Voici avec quels sévères commentaires la *Justice* a accueilli l'issue de ce mémorable procès:

Le sentiment public est vengé. Il fallait une réparation éclatante pour réhabiliter aux yeux de ses concitoyens l'homme contre qui s'étaient acharnées la haine et la calomnie: c'est fait maintenant, et le jury qui a trouvé Maguire coupable a proclamé du coup la haute honorabilité du maire de Québec.

Il importe de profiter de la leçon qui ressort de ce procès. Ce n'est pas en vain que l'opinion s'est émue et que le public attendait avec une anxiété fiévreuse le résultat de cette affaire. Brutalement attaqué dans son intégrité de magistrat, directement accusé d'avoir vendu son influence comme maire, incapable de se protéger contre cette abominable dénonciation qu'on appuyait de prétendues lettres signées de sa main, l'hon. M. Langelier a été depuis des mois en proie aux plus injurieux soupçons. Ses meilleurs amis, ses admirateurs hochaient la tête, disant qu'il n'y a pas de fumée sans feu et qu'à moins d'une preuve complète d'innocence, jamais il n'inspirerait cette confiance absolue qui fait la grandeur et la force de l'homme public. Il le sentait lui-même parce qu'il n'a pas eu de repos jusqu'au moment où il lui a été donné de confondre ses accusateurs et de faire éclater son innocence aux yeux de tous.

Ce n'était pas chose facile, car en face de lui se dressait un obstacle presque insurmontable; un homme qui fut son confident, son ami, son chargé d'affaires en quelque sorte, était celui-là même qui venait déposer contre lui. Audacieux, rusé, prétendant tout connaître et capable de tout trahir, cynique dénonciateur de ses propres turpitudes dont il se fait gloire, le triste Benjamin Trudel (puisqu'il faut le nommer,) jurait avoir lui-même corrompu le maire de Québec moyennant neuf mille piastres; pour preuve, il exhibait ce malheureux billet de $4,300, signé du nom de F. Langelier, et, fier de son ignoble rôle, accablait de son témoignage ceux qui persistaient à ne pas croire à tant de perversité chez un homme.

Mais la justice de Dieu veillait; tissu de contradictions, de mensonges et de méchancetés, ce témoignage est la condamnation de celui qui l'a donné, au point que Son Honneur le juge Dorion a pu dire au jury:

"Quand même pas un témoin n'aurait juré que Trudel n'est pas croyable sous serment, sa déposition en cour devant vous devrait vous mener fatalement à cette conclusion."

C'est aussi là que le jury en est arrivé pour l'honneur de notre ville et le triomphe de la morale publique. Le calomniateur Maguire est maintenant sous les verrous attendant sa sentence. Quelle qu'elle soit, nous n'avons rien à y voir; c'est l'affaire du juge, mais il nous est permis de poser la question: "Est-il un châtiment, tout exemplaire qu'il puisse être, qui réparera le tort ineffaçable fait par deux misérables au caractère de l'hon. M. Langelier?" Le dénonciateur, le vrai et premier coupable, promène en liberté son insolente audace; la loi ne l'a pas atteint encore, et, nous avons honte de l'écrire, mais nous croyons dire la vérité en affirmant qu'il se trouve dans notre ville des hommes qui l'approuvent, qui peuvent le saluer et presser cette main qui a trahi l'amitié.

Quant à l'autre, celui que les tribunaux viennent de marquer au front pour la vie, eh bien! les récriminations seraient inutiles, mais nous ne pouvons oublier que c'est en sa qualité de journaliste qu'il est condamné. Il avait mission de répandre la vérité et les bons principes; la plume qu'il tenait était un noble instrument qu'il devait faire servir au triomphe des saines idées. Il a méconnu son caractère; la passion, l'esprit aveugle de parti, l'appât d'un gain sordide peut-être l'ont conduit à ce larcin d'honneur; la loi vengeresse lui arrache des mains la plume, comme jadis on enlevait l'épée aux chevaliers félons; indigne d'être journaliste, qu'il aille vivre hors de la société avec tous ceux qui sont un danger pour elle, et puisse son exemple avoir un effet salutaire pour ceux qui voudraient l'imiter.

Les CHEVALIERS DU TRAVAIL

Un vigoureux article du Card. Manning dans le "Catholic Tablet."

Pourquoi cette association a d'abord été condamnée

Le *Catholic Tablet* du 30 avril publie une lettre du Cardinal Manning sur le rapport des Chevaliers du Travail avec l'Eglise Catholique. Nous en trouvons le texte dans le *Herald* de New-York.

Il y est dit, entre autres choses:

Le fait que les Chevaliers du Travail ont été condamnés et privés des sacrements par les archevêques et évêques du Canada peut créer quelque perplexité, mais cette condamnation n'a jamais été approuvée et ratifiée—à part dix archevêques sur douze et avec quelques exceptions les évêques des Etats-Unis—par le Saint-Siège. Cette difficulté apparente recevra une prompte solution.

Dans sa première organisation, l'association des Chevaliers du Travail avait plus ou moins les marques d'une société secrète, et comme telle tombait entièrement sous la censure des évêques du Canada. Depuis cette époque le grand maître Workman des Chevaliers du Travail a été changé. Le président actuel est, comme l'atteste le Cardinal Gibbons, un catholique fidèle, et l'organisation a été modifiée dans tous les points qui l'exposaient à la censure.

Le Cardinal Gibbons affirme:

1o Que dans sa constitution et ses règlements il n'y a rien qui soit condamné par le Saint-Siège.

2o Qu'il n'y a pas de serment.

3o Qu'il n'y a pas d'obligation de garder le secret envers l'autorité ecclésiastique compétente, même en dehors du confessionnal.

4o Qu'il n'y a pas de promesse d'obéissance aveugle et pas d'obligation à part les objets distinctement énoncés de l'association.

Finalement, qu'il n'y a aucune hostilité soit contre l'Eglise, soit contre l'Etat. A ceci on doit ajouter qu'une très grande partie des Chevaliers du Travail sont des catholiques fidèles et pratiquants.

C'est pour ces motifs que la censure portée contre l'ancienne organisation qui était susceptible d'être censurée, a été retirée. Le Cardinal Gibbons, archevêque de Baltimore, dans sa lettre au Cardinal Simeoni, insiste avec grande force sur la sagesse et la nécessité qui doivent engager l'Eglise Catholique à être non-seulement une tutrice, mais un ami et un guide pour les millions d'individus qui vivent du travail de leurs mains.

Le Cardinal cite ici de longs passages de cette lettre:

Comme le texte de cet important document a déjà été publié en entier, nous ne donnerons que les principaux points de l'argumentation.

En conséquence, nous allons tâcher de démontrer les principes sur lesquels l'association est fondée, et en agissant ainsi nous considérerons ce que sont les Chevaliers du Travail et quels sont les droits de l'organisation légale.

Dans le droit canonique, l'esclavage est défini comme un état sanctionné par la loi des nations, mais contraire à la loi naturelle. D'après la loi naturelle, pas un homme ne peut être vendu, pas un homme ne peut se vendre lui-même, et pas un homme ne peut acheter son semblable et avoir droit de propriété sur lui.

L'esclavage, suivant la loi judaïque, consistait dans la vente et l'achat du travail d'un homme et non de l'homme lui-même; et quels que soient les prétentions et les enseignements des lois des nations dans la chrétienté, la loi chrétienne n'a jamais sanctionné la violation de la loi naturelle: que pas un homme ne peut avoir le droit de propriété sur son semblable. L'esclavage sous l'empire romain était une violation de la loi naturelle. Le servage dans la chrétienté a été fondé sur la loi chrétienne et le droit canon. Ni l'esclavage ni le servage n'existent plus dans les pays où l'on parle l'anglais.

Dans le Nouveau-Monde, qui semble devoir exercer une grande influence sur notre avenir, un ouvrier est un homme libre et dans sa personne et dans le travail de ses mains. Le simple travail musculaire de ses bras est sa propriété, qu'il peut vendre comme il le veut et à qui il veut, et à n'importe quel prix il peut obtenir. Que son travail soit intelligent ou même un travail [illegible] moindre sous le rapport de l'exécution, il est sa possession entière et absolue. En vérité, c'est la forme la plus précieuse du capital, que l'or et l'argent peuvent acheter, mais duquel dépendent absolument l'or et l'argent.

L'argent n'est qu'un capital mort après tout, mais le capital vivant de l'intelligence humaine et du travail humain est le capital primordial et vital du monde. A moins de nier ces droits du travail, on ne peut pas nier la liberté d'organisation pour protéger ces droits et la liberté qui repose sur ces droits. On trouve des traces de l'association du travail en ses différentes formes dans le monde civilisé grec, romain et chrétien.

Les hétéries des Grecs et les *collegia* des Romains étaient des associations commerciales. Le chevalier de Rossi, dans son ouvrage sur les Inscriptions dans le monde de Saint-Jean de Latran, a cité plusieurs exemples de ces sortes d'associations, et cette coutume traditionnelle est passée dans la loi chrétienne et a existé à Rome jusqu'à ce jour. Dans l'église de Ste-Marie dell'Orto, chaque chapelle appartient à quelque collège ou université de différentes dénominations et est entretenue par ces collèges ou ces universités. On peut dire avec vérité que le travail et les industries commerciales du monde chrétien se sont toujours organisés pour améliorer leur situation et se défendre mutuellement.

(*La fin au prochain numéro.*)

† HENRI-EDWARD MANNING,
Cardinal.
Palais archiépiscopal de Westminster.

LE

MESSAGER

Lewiston, Maine, Jeudi 12 Mai 1887

[illegible] "La fin des 19 heures," qui entrera en force [illegible] prochaine. [illegible] de se procurer notre numéro du 24 mars dans lequel nous l'avons reproduit textuellement. Envoyez quatre centins par la poste.

×

Un accident arrivé, la semaine dernière, à nos listes d'abonnés, nous a empêchés de faire parvenir notre dernier numéro à plusieurs abonnés. Nous prions ceux qui ont ainsi souffert d'excuser ce fâcheux contretemps. Tout le monde recevra son journal cette semaine.

×

Le Monde, de Montréal, ne paraît avoir aucune sympathie pour l'Alliance. Est-ce parce que les Canadiens des États-Unis sont présumés devoir être particulièrement [illegible] dans ce mouvement national, ou [illegible] à cause des ressentiments politiques qu'il nourrit contre nos chefs?

×

Nous attirons l'attention spéciale de ceux qui désirent suivre le mouvement canadien aux États-Unis sur NOS GLANURES [illegible] de tous les événements importants survenus dans nos centres, tant de l'Ouest que de l'Est des États-Unis. Cette colonne a une valeur historique qu'on ne saurait méconnaître; [illegible] est la photographie [illegible] du mouvement social canadien dans la République Américaine.

×

Nous avons appris avec regret la démission de M. G. de Tonnancour comme rédacteur du *Travailleur*. Nous souhaitons que sa sortie du journalisme ne soit que temporaire, car notre presse a besoin des efforts de plumes comme la sienne pour se maintenir. Il nous est arrivé quelquefois de différer d'opinion avec M. de Tonnancour, tout cela ne nous a pas empêché de reconnaître en lui un grand mérite littéraire, que les colonnes du *Travailleur* ont plus d'une fois attesté.

×

L'arrivée de M. [illegible] Chaput, ci-devant de Rochester, N. Y., à la rédaction du *Travailleur* règle la question de l'unanimité de la presse canadienne-française des États-Unis sur l'affaire Riel. On se souvient, en effet, que c'est grâce aux infatigables recherches de notre confrère, que les papiers de naturalisation du chef métis ont pu être retrouvés. Celui qui avait déployé avec tant de patriotisme [illegible] notre malheureux compatriote de l'échafaud de Régina ne saurait aujourd'hui, ce nous semble, insulter à ses mânes et sympathiser avec les auteurs du crime [illegible] du 16 novembre. Nous pardonnons à M. de Tonnancour, [illegible].

×

Nous avons appris avec joie la fondation d'une société St-Jean-Baptiste parmi nos compatriotes de Fairfield. C'est une preuve éclatante de l'union qui a toujours régné parmi eux. Nos plus chaleureuses félicitations à ces Canadiens patriotes dont le bel exemple devrait être suivi par les autres centres canadiens du Maine qui n'ont pas encore de sociétés nationales.

On agitait, il y a quelques mois, à Sanford, la question de fonder, là aussi, une société St-Jean-Baptiste. Allons, qu'on agisse sans retard et l'on verra que nos centres les plus importants de l'État seront représentés à notre prochaine Convention.

×

Notre confrère du *National* diffère avec ses confrères au sujet de l'interprétation du [illegible] de l'ordre de convocation de l'Alliance St-Jean-Baptiste. En revanche, il admet avec nous qu'on s'est singulièrement mépris sur la portée des sympathies des Canadiens des États-Unis en les invitant à aller "commémorer des souvenirs que nous condamnons." "Les Canadiens des États-Unis, dit-il, feraient bien de réfléchir sérieusement avant de décider sur la ligne de conduite qu'ils doivent tenir en cette occasion." Nous inclinons à croire, pour notre part, que si quelques-unes de nos sociétés nationales assistent au Congrès du mois de juin, elles ne prendront assurément aucune part aux démonstrations qui doivent couronner ses travaux. Et c'est ce qu'elles auront de mieux à faire, comme nous croyons l'avoir déjà démontré.

Le *National* est aussi d'opinion que la date fixée pour le congrès de l'Alliance a été bien mal choisie. Il ne faut pas s'en étonner; on ne nous a pas consultés, comme d'habitude, et la proclamation a été lancée sans s'occuper du fait que nos compatriotes de New-York seront empêchés de se rendre à Montréal à cause de leur Convention d'État qui devra se tenir absolument dans le même temps que siègera l'Alliance.

OÙ SONT NOS AMIS?

Après ce que nous avons dit déjà des tendances radicales du parti républicain, de sa lutte ouverte mais non moins acharnée contre le catholicisme, des entraves apportées constamment à la liberté de l'enseignement religieux par ses lois que nous avons dénoncées, des efforts faits au Congrès et ailleurs pour centraliser tous les pouvoirs à Washington et faire du gouvernement de l'Union l'exécuteur omnipotent "des volontés du peuple," des rêves d'assimilation de toutes les races [illegible] sur la surface de ce pays à la race américaine, il est évident que nous, Canadiens et catholiques, nous ne pouvons raisonnablement croire que les républicains sont aujourd'hui nos amis et puissent jamais l'être.

Nous sommes autant intéressés à conserver intactes nos traditions nationales, à garder ici notre homogénéité comme peuple, qu'à rester fermement attachés à nos principes religieux. N'est-il pas vrai que le Canadien qui abandonne sa langue est en grand danger de perdre sa foi? L'expérience de quelques-uns des nôtres, trop malheureux pour que nous ne les plaignions pas, n'a-t-elle pas commencé par l'apostasie nationale? Les républicains radicaux ne sont pas sans avoir observé ce fait, et c'est ce qui explique pourquoi ils cherchent à empêcher, par tous les moyens possibles, qu'aucune race particulière n'acquière en ce pays une influence qui détruirait leurs plans et retarderait pour longtemps l'avènement de cette époque, prophétisée par Grant dans son fameux discours d'inauguration en 1872, où "le monde deviendra une grande nation ne parlant qu'une seule langue et où les armées et les flottes ne seront plus nécessaires." Notre assimilation, tel est le but suprême de leurs efforts de centralisation.

Nous le demandons à tous ceux qui aiment à se dire patriotes: pouvons-nous sympathiser avec de telles [illegible] et les aider, par nos votes [illegible], à l'accomplissement de cette œuvre néfaste dont la franc-maçonnerie [illegible] à cueillir tous les fruits?

Nous admettons qu'il y a dans le parti républicain des hommes sans préjugés contre nous; mais les exemples de tous les jours [illegible] que les principes subversifs de leurs frères politiques ne fassent application s'ils reprennent entre leurs mains les rênes du pouvoir à Washington. Force nous est donc de leur refuser, à eux aussi, nos sympathies, l'appui de notre vote en temps d'élection.

Encore une fois, nous ne saurions raisonnablement nous affilier au parti républicain, en tant que Canadiens et catholiques. Nous ne trouverons toujours en eux que des ennemis, tant au point de vue national, qu'au point de vue religieux.

Si nous ne craignions de rendre la situation trop pénible à nos rares confrères républicains de la presse canadienne, nous citerions encore aujourd'hui une foule de preuves, non moins concluantes que celles déjà produites, de l'hostilité de leur parti contre les catholiques. En attendant que [illegible] répondu à nos articles de ces semaines dernières, nous nous permettrons de rappeler un petit incident de la campagne présidentielle de 1872.

Le *Harper's Weekly*, de New York, n'a-t-il pas alors appuyé la candidature de Grant en faisant appel aux passions des Allemands établis aux États-Unis et en représentant le candidat républicain comme l'allié de Bismarck dans sa lutte contre les jésuites?

Qu'en pensent nos compatriotes? La presse républicaine, qui a fait toute la campagne de 1872 sur ce ton, est-elle bien susceptible de vouloir réclamer justice pour les catholiques, si leurs droits sont en danger?

Et le *New York Times*, autre organe républicain, est-ce le même qui a donné, en octobre 1885, le signal d'une campagne d'outrages contre les Canadiens-Français à propos de l'épidémie de variole sévissant à Montréal, [illegible] la plus [illegible] nationaux de Fall River [illegible] de leur différend religieux par la nomination d'un curé canadien-français?

Ce sont là des faits qui commandent l'attention de tous ceux qui ont à cœur de se bien renseigner sur le passé politique des deux partis en présence aux États-Unis.

Cette question de l'Alliance

Quoi qu'il en soit de l'interprétation à donner au texte arrêté de la proclamation lancée par les officiers de l'Alliance Nationale, il est de fait qu'on a complètement ignoré le comité provisoire nommé à la Convention de Rutland, avec la mission d'organiser la division des États-Unis, en vue [illegible] Congrès du mois de juin. Pas un membre de ce Comité n'a été consulté avant que l'ordre de convocation fût lancé, pas même M. le major Mallet qui en est le président. [illegible] Nous n'en savons absolument rien.

Il nous semble que ces messieurs auraient dû juger aussi bien que leurs collègues de Montréal — du moins en ce qui regarde particulièrement les Canadiens des États-Unis — [illegible] meilleur temps à choisir pour tenir ce Congrès. En les consultant on aurait appris que, le jour même où l'Alliance est convoquée, nos compatriotes des États de New-York et du Vermont seront en Convention à Troy, et que la plupart des sociétés nationales de ces deux États ont accepté l'invitation d'assister en corps à la grande célébration qui devra avoir lieu le lendemain. Il sera donc impossible à cette fraction de nos compatriotes émigrés de se rendre à Montréal au jour dit. Si les Canadiens du Maine décident, de leur côté, cette année, leur Convention à Van Buren, ils ne pourront, non plus, accepter l'invitation de l'Alliance. Ce sera donc environ 200,000 Canadiens des États-Unis virtuellement retranchés des délibérations projetées du mois prochain.

Pour tous ces motifs, ne vaudrait-il pas mieux ajourner la réunion à une autre date et consulter, cette fois, les intéressés? Nous soumettons humblement la chose aux promoteurs du projet. Le comité général aura, dans cet intervalle, le temps de mieux s'expliquer sur notre part de participation et surtout sur la véritable nature de cette Alliance qui ne [illegible], comme nous le disions le 29 décembre 1886, qu'à la condition que les Canadiens des États-Unis soient laissés parfaitement libres de choisir les moyens les plus propres à l'avancement de notre race en ce pays.

E. H. T.

L'IMMIGRATION

Sous ce titre, notre excellent confrère de l'*Indépendant* a écrit un vigoureux article auquel nous souscrivons avec empressement. Il est bien certain que ces [illegible] recrues, qui nous arrivent par centaines du Canada, ne sont pas propres à rendre nos centres plus prospères. En effet, ces nouveaux venus, outre qu'ils ont, pour la plupart du temps, beaucoup de difficulté à se procurer de l'ouvrage, sont sujets à gêner le développement, assez lent déjà, des groupes canadiens de la Nouvelle-Angleterre.

En plusieurs endroits, on a vu de ces émigrés de la dernière heure jouir de tous les avantages d'une fondation, par exemple, et s'en aller ailleurs juste au moment où il faut en payer les frais. Combien de fois nos pasteurs ne se plaignent-ils pas avec raison de l'apathie de cette classe de compatriotes! Il semble qu'ils n'aient qu'un but en venant aux États-Unis: faire de l'argent sans en dépenser.

Il est difficile de concevoir que nos centres puissent gagner quelque chose à l'acquisition de pareilles gens.

Nous sommes de l'avis de l'*Indépendant*. Que ceux qui pourraient avoir des idées d'aller pratiquer de la colonisation au Nord-Ouest canadien s'attachent plus à trouver des colons parmi ceux qui nous arrivent ainsi, sans que nous en ayons besoin et sans que notre race en puisse profiter. Les Canadiens des États-Unis, c'est-à-dire ceux qui sont établis ici avec l'intention d'y résider permanemment, ne sauraient abandonner leurs intérêts et la position enviable qu'ils ont acquise, au prix des plus grands sacrifices, même pour l'avantage du Canada. [illegible]

Les véritables sujets pour la colonisation canadienne sont ceux qui sont restés au pays [illegible]. Qu'on les dirige [illegible] vers "le pays de la fortune." Le Canada ne s'en portera pas plus mal et nous ne nous en porterons que mieux.

Voici l'article de l'*Indépendant*:

Les Canadiens nous arrivent en très grand nombre du Canada. Dans tous les centres industriels, des familles viennent chercher de l'ouvrage. Malheureusement le personnel de presque tous les ateliers est au complet, et les immigrants sont obligés d'attendre longtemps, de faire la concurrence aux autres, et souvent, de vivre à leurs dépens. De sorte que si l'on regarde la question au point de vue des Canadiens des États-Unis, l'immigration canadienne n'est pas, au moins pour le moment, à l'avantage de nos colonies.

Au point de vue national nous y voyons des [illegible] qui sont en partie désignés par des désavantages. Ainsi, les nouveaux immigrants viennent bien grossir nos rangs, accroître notre force numérique et représentative, mais d'autre part, leur éducation de Canadiens émigrés reste à faire.

C'est un nouveau devoir qui nous est imposé, devoir que nous remplirions d'autant plus volontiers, et sans murmure, si les derniers arrivés n'étaient pas en quelque sorte une cause du retardement du progrès parmi les nôtres. Leurs préjugés et leur manque d'expérience ne sont pas de nature à rehausser le nom canadien. Cependant, nous ne pouvons leur en vouloir, ils sont malheureux, déshérités de la fortune et comme tels ils méritent nos sympathies et nos secours.

Ce que nous venons de dire est une nouvelle preuve du besoin qui se fait sentir de répandre l'instruction patriotique dans nos colonies. Nos sociétés doivent encourager ces immigrants à faire partie de leurs associations.

On a déjà combattu l'idée de nos conventions nationales parce que, disait-on, c'est toujours la même ritournelle. On aurait eu plus de raison, si ces congrès n'avaient eu en vue que les mêmes éléments qui composent nos colonies. Notre tâche est toujours à recommencer, à cause principalement de l'instabilité d'une certaine partie de la population, bien moins nombreuse qu'autrefois, il est vrai; et cependant parce que des immigrants viennent sans cesse chercher au milieu de nous du pain, de l'espace et de la liberté.

Nous avons de plus dans ce fait de l'accroissement de l'immigration canadienne un nouveau témoignage à l'appui de nos idées, au sujet du rapatriement. Ne serait-il pas plus sage de donner du pain aux pauvres colons canadiens qui quittent le pays natal, que de chercher à nous enlever ceux qui nous sont indispensables, et qui ne peuvent que rencontrer des écueils en retournant au Canada?

On ne peut nourrir ceux qui sont au Canada, et cependant on cherche à y faire retourner ceux qui ne pouvaient point y vivre!

ECHOS D'EUROPE

Une centaine de maisons ont été détruites par le feu dans la ville d'Eperies, en Hongrie, vendredi.

Une dépêche de Massaouah dit que les [illegible] ont interrompu les communications entre [illegible], [illegible] et [illegible].

La conférence coloniale a adopté aussi une résolution favorable à l'extension des titres actuels de la reine Victoria en ceux de: Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, et des colonies et de leurs dépendances, et impératrice des Indes.

Mgr Galimberti, qui vient d'être nommé nonce papal à Vienne, a emporté avec lui une lettre autographe du pape à l'empereur François-Joseph. Il a pour mission de régler une difficulté qui est née de la permission accordée par le Pape au clergé slave de reprendre son ancienne liturgie. L'Autriche considère que c'est une politique dangereuse.

On annonce que le Pape et le czar sont entrés en pourparlers, par l'entremise d'un noble comte [illegible], en vue de réunir l'Église grecque et l'Église latine. Comme le Pape est disposé à laisser l'Église grecque conserver son culte propre, on espère que les négociations aboutiront.

Les démonstrations anti-allemandes à Paris n'ont créé aucun émoi à Berlin, dit-on. Elles n'ont pas même attiré l'attention de la presse ou du peuple allemand. L'échange verbal d'assurances de paix entre le représentant allemand et le ministre des affaires étrangères de France ne change en rien dans les cercles officiels la croyance qu'on ne saurait longtemps éviter la guerre.

La situation en Alsace-Lorraine augmente de jour en jour les difficultés. Les postes de chaque côté de la frontière n'échangent plus de politesses et une guerre peut éclater d'un moment à l'autre. On a renforcé la police en Alsace-Lorraine et des agents spéciaux surveillent les mouvements français. Les arrestations et les expulsions augmentent sous un tel régime.

Le paquebot *La Champagne*, qui était parti du Havre pour New-York le [illegible] mai, en revenant au port à la suite d'un abordage avec le steamer [illegible], s'est échoué à une petite distance d'Avranches.

On dit qu'une vingtaine d'immigrants italiens, qui voulaient gagner terre dans les canots de sauvetage, en dépit des ordres du commandant du vaisseau, se sont noyés. Tous les autres passagers ont été débarqués sans accident. Il sera facile de remettre le steamer à flot. Le steamer "Ville de Bourgogne" sauva 18 Italiens [illegible] à une chaloupe de sauvetage chavirée.

Le Paquebot français *La Bretagne* parti de New-York le 30 avril est arrivé au Havre mardi à midi. Le capitaine rapporte que pendant la nuit il y a eu un abordage avec une barque norvégienne et l'a coulée bas. L'équipage de la barque a été sauvé.

CHEZ NOS GENS

Ce que nous en disent nos Correspondants

MAINE

Lewiston (comté d'Androscoggin).

—La vitrine de la pharmacie Rivard, rue Chestnut, présente un très joli aspect avec [illegible].

—Mme Dr J. E. Lafarge est allée au Canada surveiller l'embarquement de son mobilier qu'elle fait transporter à Lewiston pour y résider d'une façon permanente.

—M. C. W. Girard, qui a habité Lisbon pendant plusieurs mois, est définitivement fixé au milieu de nous. Il est entré comme commis au magasin de meubles Dumont, Maillioux & Cie.

—M. T. Vincent est revenu de Beloeil, P. Q., mardi. Il est arrivé chez lui une heure après la mort de son père. Nos condoléances.

—M. Flavien L'Heureux a fait transporter son ménage à Saccarappa vendredi, preuve qu'il a l'intention d'y résider pour de bon.

—M. Narcisse Brunelle se construit une maison en ce moment sur la rue bordant le côté sud du Parc.

—C'est le Rvd Père [illegible] qui remplacera le R. P. Toutain au Couvent des Dominicains de cette ville. Comme nous l'avons déjà annoncé, il arrivera de France vers les premiers jours de juillet.

—Le salon de barbier de M. Achille Bergault, rue Chestnut, a subi, cette semaine, des améliorations considérables.

—Les ananas de Havane sont déjà en vente sur le marché de Lewiston au prix de 50 cts chacun.

L'Association St-Dominique nous prie de transmettre l'expression de ses plus vifs remerciements au Rvd Père Duchaussoy, à Mme De Martel, ainsi qu'à toutes les personnes qui l'ont aidée dans la préparation de sa soirée du 29 avril dernier.

C'est la semaine prochaine que M. La Lafleur, barbier bien connu de cette ville, doit nous quitter avec sa famille pour aller résider à Springfield, Mass.

La Rvde Sœur [illegible] doit quitter Lewiston aujourd'hui pour retourner au Couvent de son Ordre à St-Hyacinthe. Elle sera temporairement remplacée comme supérieure par la Rvde Sœur St-Charles. On dit que les dames de la paroisse ont présenté un magnifique cadeau à la Rvde Sœur à l'occasion de son départ.

—Un Américain du nom de [illegible] est mort avant-hier dans un fauteuil de dentiste à Auburn, après avoir aspiré une trop forte dose de chloroforme. Le Dr Field, qui l'a opéré, a été exonéré de tout blâme à l'enquête.

—Victor Langelier, jeune homme employé dans le [illegible] de la Bleacherie, a failli se faire brûler sérieusement mardi par l'eau d'un tuyau de vapeur qui s'est rompu on ne sait trop comment. Il en a été quitte, heureusement, pour la peur.

—On dit que quelques-uns de nos jeunes gens qui aiment à rire, se sont fort amusés [illegible] aux dépens d'un pauvre bonhomme par trop crédule. Ils l'auraient conduit, [illegible] à quelques milles en dehors de la ville, dans un endroit écarté pour lui faire chercher un trésor quelque part. Naturellement, le bon vieux est revenu les mains vides, mais il paraît qu'on l'a tellement abusé qu'il se propose de répéter ses perquisitions [illegible].

—Levi Greenleaf, [illegible] avocat, de cette ville, l'un de nos plus fidèles démocrates, a été élu Curateur des Pauvres, en remplacement de M. J. E. Cloutier. Nous applaudissons à cette nomination, d'autant plus que ce monsieur est un ami sincère des Canadiens qui peuvent être sûrs d'obtenir pleine justice de lui.

—Le Rvd Père Toutain et M. Perron sont arrivés au Havre, mardi, à midi, après une heureuse traversée. Le paquebot *La Bretagne* sur lequel ils s'étaient embarqués, a coulé une barque suédoise quelque temps avant d'arriver à destination, mais cet abordage, loin de mettre les passagers en danger, n'a pas même empêché que le bateau n'arrive à temps au Havre.

—Le Rvd Père Plessis, tel est le nom du Dominicain dont nous annoncions la présence en cette ville dans notre dernier numéro. Le Rvd Père est parti hier pour St-Hyacinthe. Il a été choisi comme professeur de théologie au noviciat de son ordre en cette ville. Le Rvd Père porte le titre de D. D.

M. M. Roy, organiste de Haverhill, Mass., et [illegible] de M. Cyrias Lavallée, est en cette ville depuis samedi. On dit qu'il a fait application pour la place vacante d'organiste à l'église St-Pierre.

—Il paraît décidé que la nouvelle fanfare canadienne portera le nom de "Harmonie Canadienne de Lewiston."

—C'est ce soir que le Rvd Père Duchaussoy donnera sa conférence dans la grande salle de l'École Canadienne, sous les auspices du Club Crémazie. L'orateur traitera de "Christophe Colomb" [illegible]. Aussi nous espérons qu'il y aura foule. L'entrée, seulement 10 cents.

—M. Alexandre, démocrate, a été élu surintendant de l'Asile des Pauvres.

—C'est un fait reconnu, la consomption peut être guérie. Mais il est bien mieux d'empêcher que cette cruelle maladie ne s'attache au système. Pour cela, [illegible] à temps d'un remède tel que le BAUME DE CERISES SAUVAGES DU DR WISTAR qui guérira promptement une toux ou un rhume. La consomption cède souvent à ses effets puissants.

—Mme Pre Forcier, de North Auburn, est revenue hier de St-Pierre-les-Becquets, P. Q., où elle était allée consoler sa sœur qui a pris beaucoup de mieux depuis son départ de Lewiston. Mme Forcier a passé par Montréal et se dit enchantée de son voyage.

—Vers sept heures, hier soir, le feu s'est déclaré dans la maison occupée par la famille de M. Godfroid Lafontaine, rue Lisbon. Il fut promptement éteint. On dit qu'il a pris dans des tentures suspendues au-dessus d'un petit autel de la Ste-Vierge érigé par les demoiselles Lafontaine pour le mois de Marie.

—M. Flavien Laporte a résolu de construire une bâtisse à six logements et deux magasins sur la rue Lisbon, à côté de la pharmacie McGraw. On a commencé déjà les fondations de la nouvelle maison qui aura environ 40 x 60 pieds.

—Bonne nouvelle pour nos jeunes Canadiens qui aiment le jeu de balle. Jeudi prochain, 19 mai, à 3 heures de l'après-midi, la maison Rickard & Noel, où est employé M. Chs Lessard avec d'autres de nos compatriotes, distribuera 1,000 pelotes "base ball" à ceux qui seront rendus à temps. Attention!

—Les personnes dont les noms suivent n'ont reçu des lettres au Bureau de poste de cette ville le 9 mai:

Belle, Louis	Desrochers, Nazaire
Lachance, Louis	Mercier, Charles
Hol, Damase	Dubuc, Emilie
Marquis, Mme Frank	Pelletier, Mme [illegible]

Pour obtenir ces lettres, il faut demander "advertised letters," et en même temps mentionner la date de leur annonce dans le MESSAGER.

—La femme du fameux De Merrill, qui purge actuellement à Thomaston une sentence d'emprisonnement pour la vie, a failli se faire empoisonner, ces jours derniers, par quelqu'un qui n'est pas encore connu. On lui aurait apporté, comme venant d'un ami, des figues saupoudrées de vert de Paris, avec prière de les manger à telle heure en pensant au [illegible] qui ferait de même. Un vieillard a été arrêté sous l'accusation de complicité dans cette tentative d'empoisonnement. Son cas viendra devant les grands jurés au prochain terme de la Cour Criminelle à Auburn.

—Un jeune enfant du nom de Therien et dont les parents résident sur la rue Ash, [illegible], a disparu dans l'après-midi de lundi. On l'a retrouvé aux environs de la briqueterie Lacasse, sur la rue Main. En voilà un qui a de bonne heure le goût de voyager.

—MM. Oct. Farbé et Léopold Maillot se sont entrés à l'emploi du "Grand Syndicat." Le premier travaille au magasin de la rue Lisbon et le second à celui du Dominican Block.

—M. F. X. Julien nous charge de remercier tous ses amis pour le magnifique cadeau qu'ils lui ont présenté, à l'occasion de l'anniversaire de sa naissance.

—Vendredi, Jules Boudry, jeune homme de 19 ans, qui a la charge de l'élévateur dans une des manufactures de chaussures d'Auburn, est tombé accidentellement d'une hauteur de trois étages à travers la cage de l'élévateur. Dans sa chute, il a reçu des contusions assez graves à l'épaule et au côté droit. Il est le fils de M. Narcisse Boudry, résidant sur la rue Ash.

Le même jour, Mme Ovide Baril, habitant un des logements du Cronin's Block, rue Lincoln, est tombée du haut en bas d'un escalier. Elle s'est cassé l'os de l'avant-bras, à environ un pouce du poignet.

—Les élections annuelles des officiers de l'Institut Jacques-Cartier ont eu lieu le 3 mai courant, et ont donné le résultat suivant: Chapelain, Rvd Père Duchaussoy; président, Salvin Vincent; vice-président, Cyrille Poulin; sec.-archiviste, J. E. Gagné, réélu; sec. des finances, N. L'Heureux, réélu; ass. sec. des finances, N. Tremblay, réélu; sec. correspondant, S. Levesque, réélu; 1er curateur, Régis Prevost; 2me curateur, Louis Provost; 3me curateur, F. Laverra; 4me curateur, F. X. Julien; trésorier, Régis Provost; ass. trésorier, F. X. Julien; commissaire-ordonnateur, Noël Gravel, réélu; ass. commissaire-ordonnateur, François Ferland.

Comité de visite: François Blais, Zéphirin Guimond, Alfred Bessette.

—Nous avons eu l'inestimable plaisir d'entendre, mardi soir, à une charmante causerie, le Rvd Père Plessis, de passage en cette ville, sur l'invitation de la société St-Dominique. La salle de cette association était littéralement remplie de personnes avides de savourer encore une fois le langage rigoureusement académique du Rvd Père qui a donné le sermon dimanche dernier, à l'église St-Pierre. L'éminent Dominicain nous a parlé de la Corse qu'il a habitée depuis que les noviciats de l'ordre [illegible] et de l'Espagne ont été transférés, pour n'en faire qu'un, dans cette possession française de la Méditerranée. Nous regrettons que le cadre étroit de notre journal ne nous permette pas de rapporter au long cette causerie aimable et spirituelle, émaillée de récits piquants d'intérêt, et d'observations des plus instructives, sur la topographie, le climat, les mœurs, le caractère des habitants de la Corse. Dans ces quarante minutes nous avons appris sur le compte de ce pays plus que nous aurions pu apprendre dans deux jours de lecture, tant le Rvd Père a su bien détacher des mille et un détails de l'histoire et de l'ethnographie de ce pays ce qu'il nous importe le plus de savoir aujourd'hui. Sa [illegible] de la vendetta a été le clou de cette causerie.

Nous félicitons l'Association St-Dominique de l'heureuse idée qu'elle a eue d'inviter quelques intimes à cette soirée qui, quoique improvisée, a eu le plus grand succès. Nous croyons être l'interprète de toutes les personnes présentes en offrant au Rvd Père Plessis l'expression de notre vive reconnaissance pour s'être prêté de si bonne grâce au désir de ces messieurs. Espérons que nous aurons encore le bonheur d'entendre sa parole si sympathique et si française.

Biddeford (comté de York).

La diphtérie fait des ravages ici. Dans une même famille arrivée ici depuis un mois seulement, trois sont morts, dont deux furent inhumés en même temps, la semaine dernière.

—Le Comité de Santé prend des mesures urgentes et rigoureuses pour empêcher les maladies épidémiques de s'introduire dans la ville durant les chaleurs de l'été, et en même temps arrêter les progrès de la diphtérie.

—Le corps de l'infortuné Wm Rivard, noyé le 2 du courant, n'a pas encore été retrouvé.

—Mardi, 10 mai, le thermomètre marquait 90° à l'ombre.

—La Compagnie manufacturière "Pepperell" a déclaré un dividende extra de $20.00 par action. Inutile de dire que les actionnaires étaient jubilants. Le stock de cette compagnie représente un capital de $1,200,000, divisé en actions de $1,000 chacune; de sorte que le total du dividende extra qui doit être payé aux actionnaires s'élève au joli chiffre de $240,000. Cependant, si la moitié de cette somme eût été mise pour augmenter le salaire de pauvres ouvriers, que de familles [illegible] cette même compagnie de la "Pepperell" [illegible]. Mais telles ont été les choses hier, telles elles sont aujourd'hui, et telles elles seront demain.

—Mme Ernest Clark doit s'embarquer sous peu pour l'Europe. Elle sera absente quatre mois.

—Avec la loi qui existe maintenant, il paraît que [illegible] d'avoir de la boisson à Biddeford, surtout dans nos pharmacies, [illegible] serait pour [illegible] donner lui ou [illegible] C'est la vérité, c'est charmant, [illegible] qui sont sujets [illegible].

—[illegible] pas enfant de [illegible] demeurant [illegible].

—La rue Irving, à [illegible] qui durant la dernière inondation a été couverte par l'eau, est maintenant à sec. Bon nombre de personnes demeurant sur cette rue ont profité de l'inondation pour ramasser du bois à la dérive.

—On dit qu'il y a sur la rue Irving, plus de vingt-cinq Canadiens, propriétaires de bateaux. Dans un pays comme celui-ci, c'est une bonne précaution.

—M. William Armstrong, agent du chemin de fer "Pacifique Canadien," a donné, dimanche dernier, au "Marble Hall," sous les auspices de la société St-Jean-Baptiste, une conférence accompagnée de vues panoramiques. Au-delà de trois cents personnes étaient présentes. Les profits de la soirée allaient pour la construction de la nouvelle école.

—Mardi matin de bonne heure, Albert Hooper, demeurant sur le Boston road, s'est suicidé en se pendant dans sa grange. Le défunt avait eu cinquante ans dans le mois de janvier dernier; il était célibataire. Sa mère et sa sœur demeuraient avec lui.

—Mardi matin, à l'église St-Joseph, le Rvd W. Dugré, unissait en mariage M. Hector Plourde, de Fall River, Mass., et Dlle Emma Lord, fille de M. H. L. Lord, de cette ville. Une foule de parents et d'amis assistaient à la cérémonie. Mme John Beauregard, l'habile musicienne présida à l'orgue et rendit des morceaux choisis de son répertoire. Aussitôt après la cérémonie, on se rendit à la demeure de M. Lord, où le dîner avait été préparé, et à 3.20 hrs M. et Mme Plourde, s'embarquaient pour Boston. De là ils visiteront Nashua N. H. et se rendront ensuite à Fall River. Mme Plourde fut longtemps employée dans le magasin de C. A. Lacroix, où elle s'acquit une popularité bien méritée. Elle laisse ici un cercle nombreux d'amis. Nos meilleurs souhaits à l'heureux couple.

—Pour un abonnement au MESSAGER adressez-vous à Alphonse Paré chez C. E. & F. P. Brackett, 164 rue Main, Biddeford.

—Abonnez-vous au MESSAGER. L'abonnement n'est que d'une piastre et cinquante centins.

—On espère faire bientôt les murs de fondation de la nouvelle École paroissiale. Le contrat pour la construction de la bâtisse n'est pas encore donné, mais il est probable qu'il le sera sous peu.

—Encouragez un compatriote en achetant vos marchandises sèches de A. Paré, gérant du département français chez C. E. & F. P. Brackett, No 164 rue Main, Biddeford.

—La saison est déjà bien avancée et cependant les affaires en général vont tranquillement.

—Notre bazar doit avoir lieu prochainement.

—Il est question que le 24 juin va être fêté ici, cette année, avec plus d'éclat que de coutume.

—L'école du soir, sous les auspices du Club National, a eu un beau succès, ainsi que l'a prouvé l'examen qui eut lieu à la clôture des classes. Non-seulement [illegible] des jeunes gens qui ont suivi les classes, pour leur zèle et leur assiduité, mais une large part de crédit revient à M. Bouchard pour ses talents comme professeur, et son dévouement pour la cause de l'éducation.

—Déjà plusieurs de nos compatriotes de Biddeford se sont fixés sur des terres aux alentours de la ville et se livrent à la culture. Espérons que le nombre va s'accroître de plus en plus et que nos nationaux, ayant d'abord compris la grande nécessité pour eux de devenir citoyens américains, verront ensuite toute l'importance qu'il y a pour eux d'acquérir du bien-fonds dans ce pays, de posséder de la propriété et, par conséquent, de s'établir ici d'une manière permanente.

—Lettres non réclamées au Bureau de Poste, samedi le 7 mai:

Bouchard Ovide	Hamel Fortune
Benoit Pierre	Nadeau Victoria
Carreau Charles	[illegible] Sophie
Girard Léandre	[illegible] Julie
[illegible] Joseph	

—Que le MESSAGER ait sa place marquée au foyer de chacune de nos familles canadiennes de cette ville.

Brunswick (comté de Cumberland).

—Un fermier, de Topsham, du nom de Samuel Quint, s'est pendu dans sa grange la semaine dernière. On ne connaît pas exactement la cause qui l'a poussé à se suicider. M. Quint jouissait d'une bonne réputation.

—Jeudi dernier, le cheval appartenant à M. C. A. Dunlap a pris l'épouvante et parcouru plusieurs rues. Finalement, il alla [illegible] la clôture de M. J. P. Becker. Chose bien singulière, l'animal n'a reçu aucune égratignure; la voiture n'a eu que peu de mal.

—Le Bazar aura lieu les 25, 26, 27 et 28 du mois courant.

—Le *Brunswick Telegraph* faisait remarquer que la côte du moulin "Mill Hill" est très difficile à tenir en bon ordre. Il aurait dû dire la même chose des trottoirs sur la même rue, car, d'un côté, nous nous cassons le cou dans les trous, et de l'autre côté, nous nous brisons les orteils sur les cailloux.

P. P.

Waterville (comté de Kennebec).

—Le Rvd M. Genereux, curé de Skowhegan, était de passage ici lundi.

—M. et Mme Pavette, de Pittsfield, étaient en visite ici ces jours derniers.

—Mme Frédéric Fortier, en promenade au Canada depuis une couple de mois, est revenue samedi dernier.

—Lors de la visite ici de M. Philémon Léonard, agent général du MESSAGER, ce monsieur a recueilli la jolie somme de 112 abonnements. Le MESSAGER comptait déjà à Waterville un grand nombre d'abonnés. Cette augmentation est très belle, mais elle aurait dû, ce me semble, être encore plus grande, car le MESSAGER est notre organe et nous ne saurions mieux faire que de nous y abonner. Canadiens de Waterville, continuez de vous abonner au MESSAGER qui s'est, depuis sa fondation, sans cesse dévoué aux intérêts nationaux et religieux des Canadiens et Acadiens du Maine.

—L'école canadienne, ouverte depuis à peine deux mois par Mme Chs Chassé, est déjà fréquentée par 35 enfants. Cette école se tient dans le *Dunn Block*, coin des rues Main et Front. Maintenant que les beaux jours d'été sont arrivés, ne manquez pas, parents canadiens de Waterville, d'envoyer vos enfants à cette école où ils apprendront non seulement à lire et à écrire la langue nationale, mais encore leurs prières, leur catéchisme et les principales [illegible]. Mme Chassé est une institutrice d'expérience et ne peut manquer de donner entière satisfaction.

—On vient de fonder ici, selon le chapitre 47 des Statuts Révisés de l'État du Maine, une société de prêt et de construction "*Loan and Building Association*."

Cette société a un double but: 1o de vendre des parts au prix d'une piastre par mois chacune; 2o d'aider ceux qui veulent bâtir en leur fournissant l'argent dont ils ont besoin. Chaque part vaut $200 et prend 10 à 11 ans avant d'arriver à sa maturité.

Toute personne demeurant dans l'État du Maine peut acheter le nombre de parts qu'elle voudra au-dessous de 25. Pour emprunter il faut appartenir à la société et donner de bonnes sûretés. Comme on le voit, un membre qui emprunte de l'argent se trouve à le remettre au moyen de versements mensuels, c'est-à-dire qu'il remet tous les mois autant de piastres qu'il a acheté de parts, ce qui équivaut à peu près à un loyer.

Cette société a pour président M. J. S. Hodge; pour secrétaire, M. W. Bonnally; pour trésorier, M. H. D. Bates. Les autres officiers ne sont pas encore nommés.

—M. Olivier Rancour, forgeron bien connu de cette localité, vient de faire un fusil tout à fait original. Ce fusil, qui est composé de plusieurs métaux, entre autres [illegible] le cuivre, se charge par la culasse et se démanche à volonté. Je n'entreprendrai pas d'en faire la description, car il faudrait pour cela être armurier, ce que je ne suis pas. Qu'il me suffise de dire que beaucoup de curieux ont examiné ce fusil et tous s'accordent à dire que c'est une œuvre unique en son genre. Voilà ce qui prouve bien le génie inventif des Canadiens. M. Rancour vient de vendre son invention pour une somme assez ronde.

—Nous allons avoir l'aqueduc, la chose est enfin décidée. Le contrat pour la construction de cet aqueduc est accordé à une compagnie légale — "Waterville Water Company" — composée des premiers hommes d'affaires de Waterville et de Portland. Ce contrat doit durer 20 ans et contient la clause suivante: "La Waterville Water Co. placera 50 bornes-fontaines (hydrants) pour usage en cas d'incendie à $40.00 chacune, et à $35.00 au-delà de ce nombre. Elle renouvellera son contrat, aux mêmes conditions, quand il sera expiré et fournira l'eau gratuitement à la maison d'école, au Town Hall, au bureau des [illegible]; elle sera aussi tenue d'entretenir, encore gratuitement, une fontaine (drinking trough) pour le besoin des chevaux et autres animaux passant dans Waterville et un arrosoir pour les rues (street sprinkler).

On doit commencer sous peu à creuser la terre et à poser les tuyaux. Cela va mettre beaucoup de [illegible] et donner de l'ouvrage à nos gens.

—Une pauvre femme, du nom de Sancier, poussée par la misère et le découragement, plaça, il y a une quinzaine de jours, deux de ses petites filles dans des familles suédoises. Ils auraient voulu, ces chers cousins, pouvoir adopter ces enfants. On dit qu'ils firent préparer des papiers à cet effet et qu'ils les présentèrent à signer aux selectmen. Mais comme ces messieurs ne sont pas hommes à commettre des faussetés, cette infâme tentative a été dénoncée [illegible]. Ils auraient pu se convaincre d'avance qu'ils [illegible] leur coup, vu que le deuxième selectman est M. Frédéric Poulin, un canadien-français distingué et un catholique sincère. Aussi il n'a pas fallu longtemps à notre illustre compatriote, M. Poulin, pour renverser tout l'échafaudage maçonique. Honneur à M. Poulin! M. le curé, ayant eu vent de cette affaire, obligea la mère à aller tout de suite quérir ses enfants. Elle s'exécuta aussitôt, au grand déplaisir de ces [illegible].

J. P. C.

Fairfield (comté de Somerset).

—Monsieur le rédacteur,

Daignez insérer dans les colonnes de votre patriotique MESSAGER le compte-rendu de la première réunion des membres de la société St-Jean-Baptiste de Fairfield. Comme ces mots "première réunion" l'indiquent, nous venons de former ici, sous le nom glorieux du précurseur du Christ, une société nationale de bienfaisance.

Depuis plusieurs années nous appartenions à celle de Waterville, mais, considérant la longue distance qui nous sépare de cette localité et le nombre toujours croissant des Canadiens de Fairfield, nous avons cru devoir, du consentement de tous, nous séparer de nos frères de Waterville pour établir ici une société indépendante. Nous tiendrons une assemblée tous les premiers lundis de chaque mois, et les élections générales auront lieu aux mois de mai et de novembre.

Voici les noms des officiers qui ont été élus à notre assemblée tenue le premier lundi de ce mois: Chapelain, Rvd N. Charland; président, Octave Roy; vice-président, André Roy; 2me vice-président, Pierre Paquette; secrétaire-archiviste, Nil Grégoire; secrétaire des finances, Napoléon Bourque; ass.-sec. des finances, Louis Ferland; trésorier, George H. Roy; assistant-trésorier, Joseph Roy [illegible]; secrétaire-correspondant, Nil Grégoire; commissaire-ordonnateur, Joseph Dulac.

Directeurs: Joseph Mathieu, Prudent Dulac, Charles Roy, Adolphe Poirier, Joseph H. Roy.

Puisse St-Jean-Baptiste, le glorieux patron de notre nationalité, prendre sous sa protection notre humble association et obtenir pour ses membres les bénédictions célestes.

NIL GRÉGOIRE,
Secrétaire-correspondant.

—Lors du passage ici, il y a quelque temps, de M. Philémon Léonard, agent général du MESSAGER, ce monsieur a pris, en quelques heures seulement, 20 abonnés. C'est bien, Canadiens de Fairfield, sachez vous montrer à la hauteur des autres centres canadiens du Maine et [illegible] de grand cœur un abonnement au MESSAGER. Ce journal vous donne, toutes les semaines, outre son magnifique feuilleton qui ne déplaît guère au beau sexe, une foule de nouvelles, non-seulement des États-Unis, mais aussi du Canada, de la France, etc. Un abonnement pour un an ne coûte que la modique somme de $1.50. Abonnez-vous sans retard pour un an au MESSAGER.

—Nos moulins à scie, que la crue des eaux, la semaine dernière, a obligés de suspendre leurs travaux, ont recommencé à fonctionner à l'exception d'un seul. La rivière a repris son niveau ordinaire.

—A Somerset, situé 1.3 milles plus haut que Fairfield, le niveau de la rivière s'est tellement élevé, lors des pluies d'il y a deux semaines, que l'estacade (boom) fut emportée et plus de 400,000 billots partirent avec elle. Heureusement que notre moulin à scie n'a souffert aucun dommage.

—Nous avons depuis quelque temps une belle température. Il fait aussi chaud qu'au milieu du mois de juillet.

J. B. C.

Orono (comté de Penobscot).

—La manufacture d'allumettes de M. Henry Powers est en pleine opération. Ces allumettes, qui sont de qualité supérieure, sont vendues dans toutes les parties des États-Unis.

—La "Star Theatre Company," joue tous les soirs cette semaine dans la salle de l'Hôtel de Ville avec un répertoire nouveau de drames, comédies, etc. Lundi soir la représentation des "The Orphans" a donné satisfaction à la foule qui y assistait.

—Le danger de l'inondation est maintenant passé. Les dommages aux moulins ont été considérables. Il sera nécessaire de faire beaucoup de réparations avant qu'ils ne puissent fonctionner.

—M. Adrien Beaudoin, de Northampton, Mass., est venu assister aux funérailles de son père qui ont eu lieu lundi.

—Un de nos plus vieux résidants canadiens d'Orono, M. Francis Beaudoin, est décédé vendredi, le 6 du mois courant, à l'âge de 63 ans. M. Beaudoin était un père vénéré et un chrétien sincère. Il est mort après avoir reçu tous les secours de la sainte Église.

—Il laisse 10 enfants qui étaient tous présents à son enterrement [illegible] une messe de requiem fut chantée par notre pasteur le Rvd Harmeleer. L'église était remplie des amis du défunt regretté.—R. I. P.

—Mme Kate Washburn, de Stillwater, est décédée samedi. Ses funérailles ont eu lieu mardi à l'église Ste Marie.

—Il y a beaucoup de maladie ici et plusieurs de nos citoyens sont dangereusement malades.

I. L. L.